



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée,
AVIS PUBLIC est, par les présentes données :

Que le Conseil municipal a adopté, à la séance extraordinaire tenue le jeudi 22 mai 2025, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 405

Règlement numéro 405 décrétant une dépense de 498 120 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'achat d'un camion à neige neuf et ses équipements

Les personnes intéressées par le présent règlement peuvent le consulter au bureau municipal, 99, rue Principale, aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
Ce 23^e jour de mai 2025.

Josée Chouinard
Directrice générale/greffière-trésorière



Saint-Honoré- de-Témiscouata

Au sommet!

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je soussignée, Josée Chouinard, directrice générale/greffière-trésorière de *la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata*, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du règlement numéro 405 à l'édifice municipal et sur le site Web de la Municipalité en date du 2025-05-23 entre 8 h et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23^e jour de mai 2025 deux mille vingt-cinq.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Josée'.

Josée Chouinard,
Directrice générale/greffière-trésorière